



ASSOCIATION FRANÇAISE DU DROIT MARITIME

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 27 OCTOBRE 2021

L'Association Française du Droit Maritime s'est réunie en Assemblée Générale le 27 octobre 2021 sous la présidence du Professeur Philippe Delebecque qui a ouvert la séance à 17H00.

Compte tenu des conditions sanitaires, l'Assemblée s'est réunie en présentiel et en visio-conférence.

Présentiel : MM. AGNES, M BOISSON, DANIEL, MME DEJEAN, M. DENEFFLE, MME EISNARD, MM. GODIN, JAMBU-MERLIN, LE BORGNE, LE PRADO, LOOTGIETER, MME MESNIL, MM. MIRIBEL, MOUTON, MMES NIAMBA, ODIER, PEIGNON, MM. PENG, RAYNAUT, THIRET, THOMAS.

Distanciel : MM. ANGENAULT, BLOCH, MMES BON-GARCIN, CAI, MM. HAMSHER, LE LOUER, MME LE PRADO, MM. LEPARQUIER, NICOLAS, PIETTE, MMES RAYNAUD SOISSON.

Excusés : MME BALK-BAZOT, MM. BASCHER (de), GRELLET, MME JEFREMOVA, MM. REMBAUVILLE-NICOLLE, RICHEMONT (de), ROHART, SENTENAC (de), VIGNY.

1. **Informations d'ordre général**

- Procès-verbaux des Assemblées Générales des 25 mars et 27 mai 2021

Les procès-verbaux des deux précédentes Assemblée Générales sont approuvés.

- Présentation des nouvelles candidatures

L'Assemblée Générale approuve à l'unanimité les candidatures à l'AFDM présentées par Monsieur Jean-Paul Thomas, à savoir :

- ✓ Maître Hortense ATTHENONT-DURET (Avocat, Stephenson Harwood LLP)
parrainée par Monsieur Loïc Aballéa et Maître Alain Gautron.



ASSOCIATION FRANÇAISE DU DROIT MARITIME

- ✓ Maître William ELLIS (Avocat, Braunstein & Associé) parrainé par Maître Béatrice Favarel et Maître Hervé Tassy.
- ✓ Monsieur Pierre HOF (Juriste sénior, Bureau Veritas marine & Offshore) parrainée par Maître Luc Grellet et M. Julien Raynaut.
- ✓ Maître Richard REEK (Avocat SCP PHPG) parrainée Maître Ana Atallah et Maître Christopher Kende.

Monsieur le Professeur Philippe Delebecque informe les membres de l'association de plusieurs sujets d'actualité :

- Assemblée du CMI - 30 septembre 2021
- Centenaire de l'Académie de marine en partenariat avec l'AFDM
- Commissions permanentes : mise à jour de la liste des membres des commissions
- Questions diverses : dans la mesure où il apparaît difficile d'organiser une AG en décembre 2021, la prochaine AG aura lieu en janvier 2022 à une date restant à définir.

Le Président Philippe Delebecque remercie Maître Luc Grellet pour son implication au Comité Exécutif du CMI et laisse le soin à Maître Sébastien Lootgieter d'effectuer le compte rendu de l'assemblée du 30 septembre 2021 :

- La prochaine réunion du Comité Maritime National (qui correspond à son 125^{ème} anniversaire) aura lieu à Anvers entre le 19 et le 21 octobre 2022. Après cette conférence, d'autres conférences seront prévues à Montréal du 14 au 16 juin en 2023, Gothenburg en 2024, Tokyo en 2025 et peut-être ensuite au Brésil.
- Ventes judiciaires de navires : un projet de texte préparé par le CMI a été transmis à la CNUDCI qui a mis en place un groupe de travail. Une quatrième version du projet est actuellement en préparation et devrait être communiqué en février 2022 pour être présenté comme un projet de convention internationale.
- Activités offshore : la commission dirigée par Jorge RADOVICH s'est remis à la tâche de l'écriture d'une convention sur la pollution générée par les plateformes mobiles. Cette convention est basée plus ou moins sur la convention CLC de 1992. Malgré des interrogations sur l'utilité du projet, une première version de texte est en cours de discussion (responsabilité limitée de l'opérateur, obligation d'assurance, création d'un fonds, etc.).



ASSOCIATION FRANÇAISE DU DROIT MARITIME

- Garantie sur les conteneurs maritimes : la convention du Cap sur les garanties sur les objets immobiliers est une convention cadre avec plusieurs protocoles, chaque protocole prévoyant un type de meuble spécifique. Après s'être posé la question de savoir si un protocole particulier pouvait être établi pour les navires, le CMI s'interroge sur l'utilité d'un protocole pour les garanties portant sur les conteneurs.
- Cyber : un sujet qui devient de plus en plus actuel au regard de l'importante augmentation des attaques cyber, en particulier contre des armateurs.
- Avaries communes : le CMI traite du sujet à travers un comité général et un comité plus particulier sur les taux d'intérêts. S'agissant de ce sujet, se pose entre autres la question de l'instrument auquel se référer. Les règles d'York et Anvers faisaient référence au Libor, or celui-ci va cesser d'exister et il est envisagé de se référer à la US prime rate.

Sur ce point, M. Frédéric Denèfle intervient pour informer l'Assemblée Générale qu'une vérification est en cours s'agissant du lien qui pourrait éventuellement être fait entre la référence à la US prime rate et l'application extraterritoriale du droit américain. Par ailleurs, la Commission avaries communes de l'AFDM a également examiné le sujet des « guidelines » du CMI et de l'incidence d'un modèle de garantie d'avaries communes notamment pour les chargeurs non assurés (sujet de la contestation de l'avarie commune).

- Base de données : le CMI fait une utilisation plus systématique de la jurisprudence en créant une base de données hébergée par l'université de Singapour et on nous a demandé à l'AFDM de traduire des décisions importantes. Toutefois, la consultation de cette base de données permet de voir que l'on y trouve des décisions traduites par des associations nationales de droit maritime (dont l'AFDM), mais également une masse de décisions qui n'a pas fait l'objet d'une sélection et qui offre peu, voire pas, d'intérêt. D'où la question de la poursuite d'une collaboration sur ce dossier, notamment au regard de l'absence de réponse du CMI sur les sources de ces décisions et sur la manière dont elles sont traduites.
- Le président du CMI, M. Chris Davies a été réélu pour un second mandat. Deux conseillers du conseil exécutif ont été remplacés par des représentants de Croatie et de Norvège.

2. Intervention

L'affirmation d'un nouveau domaine du droit pour de nouveaux enjeux : le droit public maritime, par le Professeur Stéphane Mouton, Professeur à l'Université Toulouse I.